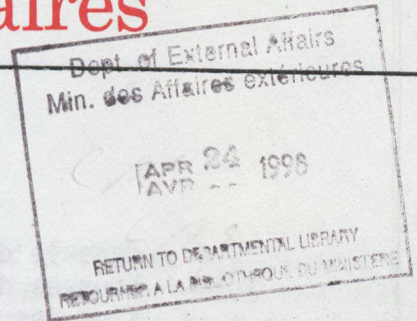




DOC
CA1
EA9
R122
FRE
oct. 1973

Pages documentaires

N° 122
(Révisé, octobre 1973)



LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Le Conseil des Arts est un organisme autonome créé en 1957 par le Gouvernement du Canada afin de "développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'oeuvres s'y rattachant". Un vaste programme de bourses et de subventions constitue son principal moyen d'action. Le Conseil assure pour une part les relations culturelles du Canada avec l'étranger et il administre la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui constitue un organisme distinct.

Le Conseil établit ses propres politiques et prend ses propres décisions en conformité de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada. Il rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du Secrétariat d'État et est appelé à témoigner devant certains comités parlementaires, tels que le Comité des comptes publics et le Comité permanent de la radiodiffusion, du cinéma et de l'assistance aux arts.

Le Conseil se compose de vingt et un membres nommés par le Gouverneur en conseil. Le mandat du président et du vice-président ne doit pas excéder cinq ans et celui des autres membres, trois ans. Le travail administratif quotidien du Conseil est assuré à Ottawa par un personnel permanent qui travaille sous la direction d'un directeur et d'un directeur associé nommés par le Gouverneur en conseil.

Pour les questions d'orientation et de mise en oeuvre de ses programmes, le Conseil compte sur l'aide de deux groupes de spécialistes, à savoir: une commission consultative des programmes d'études et une commission consultative des arts.

Les revenus du Conseil proviennent des trois sources suivantes: une subvention annuelle du Gouvernement fédéral, la Caisse de dotation établie par le Parlement lorsqu'il a créé le Conseil et des dons de sources privées, légués ou donnés au Conseil. De plus, le Conseil reçoit des fonds du ministère des Affaires extérieures pour administrer certains des échanges culturels du Canada avec l'étranger.

La plus grande partie du budget du Conseil est consacrée aux humanités et aux sciences sociales. Le Conseil favorise la formation

dans le domaine de la recherche en octroyant plusieurs milliers de bourses de doctorat et de bourses spéciales de maîtrise. Aux fins des travaux de recherche, il accorde des bourses de congé d'études et de recherches ainsi que des subventions à la recherche. Afin de stimuler la communication de renseignements entre les chercheurs, il favorise les rencontres et les échanges d'universitaires et participe aux frais de publication de revues et de manuscrits savants.

Dans le domaine des arts, le Conseil soutient des organismes qui oeuvrent dans des domaines comme la musique, l'opéra, la danse, le théâtre, les arts plastiques, le cinéma, la littérature et l'édition. Il subventionne les artistes professionnels au moyen de bourses de travail libre, de bourses de perfectionnement, de bourses de courte durée, de bourses de voyage, et de bourses de frais. De plus, il a fondé une banque d'oeuvres d'art réalisées par des artistes canadiens professionnels; les oeuvres achetées pour la banque peuvent être louées par les ministères et organismes du gouvernement afin d'être exposées dans des lieux publics.

Le nouveau "Programme Explorations" du Conseil a pour objet d'appuyer des projets liés à l'héritage culturel et historique du Canada ainsi que des projets novateurs dans l'exploration de nouvelles formes d'expression et de création dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales.

Le Conseil administre également, pour le compte du Gouvernement fédéral, plusieurs programmes d'échanges culturels avec l'étranger. Au titre d'un de ces programmes, il a octroyé des bourses à des ressortissants de la France, de la Belgique, de la Suisse, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas désireux de poursuivre des études au Canada. En vertu d'un autre programme, il accorde des subventions à des universités et institutions culturelles canadiennes afin qu'elles puissent faire venir au Canada des professeurs, des savants et des artistes étrangers; ce programme vise les pays susmentionnés ainsi que l'Amérique latine continentale. Grâce à un programme spécial Canada-France, des bourses de voyage sont octroyées à des savants canadiens oeuvrant dans les domaines des humanités et des sciences sociales et désireux de faire des recherches en France; les bénéficiaires touchent une allocation de subsistance du Gouvernement français. En vertu du tout nouveau programme d'échange d'universitaires avec l'U.R.S.S. instauré par le Gouvernement canadien, le Conseil accorde à des universités canadiennes des subventions visant à favoriser la visite de conférenciers et de chercheurs soviétiques, des bourses à des étudiants diplômés et à de jeunes spécialistes soviétiques poursuivant des études au Canada ainsi que

des subventions à des chercheurs et à des conférenciers canadiens oeuvrant dans les domaines des humanités et des sciences sociales et désireux d'être invités par des institutions de haut savoir de l'U.R.S.S. Le Conseil administre également les fonds de l'Institut culturel canadien à Rome; les revenus annuels de l'Institut servent à l'octroi de bourses à un ou deux artistes ou chercheurs canadiens désirant travailler ou étudier en Italie.

Le Conseil, de pair avec le *Foreign Area Fellowship Program* (É.-U.), accorde des bourses de formation à des étudiants diplômés qui poursuivent des études en vue de la maîtrise en sciences sociales, à la condition qu'ils effectuent des recherches en Amérique latine.

Grâce à son programme de prix Killam, le Conseil peut offrir des bourses de recherche importantes, des bourses de recherche post-doctorales et des prix I.W. Killam aux universitaires qui font montre d'aptitudes exceptionnelles pour les travaux de recherche de grande envergure.

En vertu du pouvoir qui lui est dévolu de "décerner des récompenses à des personnes qui, au Canada, ont été les auteurs de brillantes réalisations dans les arts, les humanités et les sciences sociales", le Conseil attribue chaque année les prix Molson et prend à sa charge les prix littéraires du Gouverneur général.

A titre de mandataire du Conseil, la Commission canadienne pour l'UNESCO coordonne les activités du programme à l'étranger de cet organisme spécialisé des Nations Unies et administre un modeste programme visant à promouvoir les objectifs de l'UNESCO.

RP/A

des chercheurs et des chercheurs canadiens
gouvernementaux dans les domaines des sciences sociales
et des arts. Le Conseil canadien des arts et des lettres
a été créé en 1957 par le gouvernement fédéral pour
promouvoir et soutenir les arts et les lettres au Canada.
Le Conseil a pour mandat de promouvoir et de soutenir
les arts et les lettres au Canada et de fournir des
subventions aux artistes et aux auteurs. Le Conseil
est financé par le gouvernement fédéral et par des
contributions volontaires. Le Conseil a pour mandat
de promouvoir et de soutenir les arts et les lettres
au Canada et de fournir des subventions aux artistes
et aux auteurs. Le Conseil est financé par le
gouvernement fédéral et par des contributions
volontaires. Le Conseil a pour mandat de promouvoir
et de soutenir les arts et les lettres au Canada
et de fournir des subventions aux artistes et aux
auteurs. Le Conseil est financé par le gouvernement
fédéral et par des contributions volontaires.

DOCS
CA1 EA9 R122 FRE
oct. 1973
Le Conseil des arts du Canada. --
53488684 .B4359355

